



DÉPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE MAMIROLLE
25620
2 bis rue de l'école
TÉL 03 81 55 71 50
FAX 03 81 55 74 61
mairie@mamirolle.com
www.mamirolle.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 22 mai 2024 à 19h30

Présidence : M. Daniel HUOT, Maire

Présent : tous les conseillers, sauf Mesdames MULLER Julie et CORUK Maud excusées

Procuration : de Madame CORUK Maud à Monsieur HUOT Daniel

Secrétaire : Madame VEZINIER Marilyn

Le Maire certifie :

- que la convocation du conseil municipal a été faite le 17 mai 2024;
- que le nombre de conseillers en exercice est de 18

La liste des délibérations est affichée en mairie. Cette liste des délibérations ainsi que les délibérations sont publiées sur le site internet de la commune le lundi 27 mai 2024

Le présent procès-verbal sera publié sur le site internet de la commune en exécution des articles L.2131-1, L2121 -25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du PV du Conseil Municipal du Mercredi 10 avril 2024**
2. **FRANCAS : approbation du compte d'exploitation 2023**
3. **Forêt : programme de travaux 2024**
4. **CU GBM : transfert partiel de la compétence en matière de lecture publique – Modification des statuts.**
5. **Association Sportive Saône Mamirolle : demande de gratuité de la salle annexe de la salle des fêtes les samedi 29 et dimanche 30 juin 2024**
6. **Association sportive et culturelle La MANCINE : demande de mise à disposition gratuite de la salle annexe de la salle des fêtes le dimanche 16 juin 2024**
7. **Concours FROMONVAL : demande de gratuité des salles des fêtes et de la vaisselle**
8. **Demande d'avis des membres du Conseil Municipal concernant l'installation d'éoliennes à Nancray**
9. **Informations diverses :**
 - ✓ Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme / DIA et demandes de certificat d'urbanisme
 - ✓ Information du Conseil Municipal des actes de gestion pris dans le cadre des délégations attribuées au Maire
 - ✓ Mise en place d'une défense extérieure contre l'incendie sur la ZAE du Noret – Notification de la subvention DETR et du Conseil Départemental du Doubs
 - ✓ Constitution du bureau de vote électoral pour les élections européennes du 9 juin 2024
 - ✓ Mise en place de deux antennes 5G Orange

Ayant été précédée du tirage au sort des trois personnes qui figureront sur la liste préparatoire servant à l'établissement de la liste annuelle 2025 des Jurés d'Assises, la séance débute à 20h00

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du mercredi 10 avril 2024

Le procès-verbal de la réunion du mercredi 10 avril 2024 a été adressé à chaque conseiller municipal. Monsieur le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction de ce procès-verbal. En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

2. FRANCAS : approbation du compte d'exploitation 2023

Ce point nécessitant un examen approfondi, il est reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

3. Forêt : programme de travaux 2024

Monsieur Dominique MAILLOT, Adjoint au Maire délégué à la gestion administrative des espaces forestiers soumis au régime de l'ONF présente aux membres de l'assemblée le programme des travaux 2024 proposé par l'ONF.

Ces travaux sont les suivants :

Parcelle 18 : Dégagement manuel de plantation avec l'objectif de privilégier les essences que sont le chêne pubescent, le chêne sessile et l'érable champêtre.

Parcelle 32 : Dégagement manuel de régénération naturelle avec création de cloisonnement avec l'objectif de privilégier le chêne et les feuillus divers autres que le hêtre.

Parcelle 39 : Dépressage avec nettoyage de jeune peuplement et création mécanisée de cloisonnements.

Parcelle 17 : Dégagement manuel de plantation sans ouverture de cloisonnement avec l'objectif de privilégier chênes et érables

Parcelle 24 : Dégagement manuel de plantation sans ouverture de cloisonnement avec l'objectif de privilégier les douglas avec l'application de répulsif.

Le montant estimatif de ces travaux, maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à 11 570 € HT et a fait l'objet d'une inscription au titre des dépenses d'investissement au budget forêt 2024.

L'exposé de Monsieur MAILLOT entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le programme de travaux 2024 de l'ONF
- autorise Monsieur MAILLOT, Adjoint au Maire, à signer les devis de l'ONF afférents à ces travaux
- décide qu'il s'agit de travaux d'investissement.

4. CU GBM : transfert partiel de la compétence en matière de lecture publique – modification des statuts

Le Conseil Communautaire de Grand Besançon Métropole s'est prononcé favorablement, le 7 mars 2024, sur la modification des statuts de la communauté urbaine, relative au transfert de la compétence suivante :

« 26. En matière de lecture publique :

- Construction, aménagement, gestion, entretien et animation de la Grande Bibliothèque
- Actions d'animation et de mise en réseau de la lecture publique sur le territoire communautaire, en concertation avec les communes, à compter du 1^{er} janvier 2025
- Gestion, entretien et animation de la Médiathèque Pierre Bayle à Besançon et de la bibliothèque d'étude et de conservation à Besançon, à compter de la date à laquelle la réception des lots de travaux n°1 à n°21 de la Grande Bibliothèque aura été prononcée ».

Cette délibération a été notifiée aux communes membres de la CU GBM. Le Conseil Municipal de chaque commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette modification. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivité Territoriales, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur la modification de l'article 6.2 des statuts de la CU GBM qui serait complété comme suit par l'ajout d'une compétence supplémentaire

Article 6.2

(.....)

26. En matière de lecture publique :

- Construction, aménagement, gestion, entretien et animation de la Grande Bibliothèque
- Actions d'animation et de mise en réseau de la lecture publique sur le territoire communautaire, en concertation avec les communes, à compter du 1^{er} janvier 2025
- Gestion, entretien et animation de la Médiathèque Pierre Bayle à Besançon et de la bibliothèque d'étude et de conservation à Besançon, à compter de la date à laquelle la réception des lots de travaux n°1 à n°21 de la Grande Bibliothèque aura été prononcée ».

Monsieur le Maire précise qu'en cas d'accord des communes dans les conditions de majorité qualifiée, les nouveaux statuts de la CU GBM seront ensuite entérinés par arrêté préfectoral.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal se prononcent, à l'unanimité, favorablement sur la modification des statuts de la CU GBM exposée ci-dessus.

5. Association Sportive Saône Mamirolle : demande de gratuité de la salle annexe de la salle des fêtes les samedi 29 et dimanche 30 juin 2024

L'Association Sportive Saône Mamirolle organisera les samedi 29 et dimanche 30 juin 2024 sa traditionnelle coupe du monde de football à destination des enfants de catégories U7 / U9 / U11 et U13.

Monsieur le Maire précise qu'il a été saisi d'une demande du Président de l'association, de mise à disposition gratuite de la salle annexe pour cette occasion.

Monsieur le Maire, souhaitant apporter son soutien à l'association dans l'organisation de ce tournoi sportif, propose de réserver une suite favorable à cette demande.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de mettre gracieusement à disposition de l'Association Sportive Saône Mamirolle la salle annexe de la salle des fêtes le WE des 29 et 30 juin 2024 afin de lui permettre d'organiser cette manifestation sportive.

6. Association Sportive et Culturelle LA MANCINE : demande de mise à disposition gratuite de la salle annexe de la salle des fêtes

L'Association Sportive et Culturelle LA MANCINE recevra, au gymnase de Mamirolle, 15 associations du pays de Montbéliard et du haut Doubs dans la cadre du concours interclubs de gymnastique

Monsieur le Maire précise qu'il a été saisi d'une demande du Président de l'association, de mise à disposition gratuite de la salle annexe pour organiser le repas des juges qui seront présents pour cette occasion.

Monsieur le Maire, souhaitant apporter son soutien à l'association dans l'organisation de ce concours de gymnastique, propose de réserver une suite favorable à cette demande.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de mettre gracieusement à disposition de l'Association Sportive et Culturelle LA MANCINE la salle annexe de la salle des fêtes le dimanche 16 juin 2024 afin de lui permettre d'organiser le repas des juges qui seront présents lors de ce concours de gymnastique.

7. Concours FROMONVAL : demande de gratuité des salles des fêtes et de la vaisselle

Le concours FROMONVAL se déroulera à la salle des fêtes de Mamirolle le week-end des 11, 12 et 13 octobre 2024.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a été saisi, par courrier en date du 1^{er} avril dernier, d'une demande de gratuité de la grande salle des fêtes et de la salle annexe pour cette occasion ainsi que d'une demande de mise à disposition gratuite de la vaisselle.

Compte tenu de l'objet de cette manifestation, Monsieur le Maire propose de réserver une suite favorable à cette demande.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de ne pas facturer la location des salles des fêtes le week-end des 11, 12 et 13 octobre 2024 et de mettre gratuitement à disposition la vaisselle nécessaire à cette manifestation (repas des juges).

8. Implantation de 3 éoliennes à Nancray – Avis des membres du Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le projet développé par la société Opale Energies Naturelle depuis décembre 2021 de création d'un parc de 3 éoliennes de 200 mètres de hauteur en bout de pale dans la forêt communale de Nancray d'une emprise de 1.5 ha situé au lieu-dit « Derrière Le Peu ». L'estimation du coût global du projet est de l'ordre de 23 millions d'euros.

Il précise que ce projet fait actuellement l'objet d'une procédure d'instruction par les services de l'Etat pour une décision attendue au second semestre 2024.

La commune de Nancray ayant exprimé le souhait de développer ce projet sous forme participative, (c'est-à-dire ouvert à la participation des acteurs du territoire), 2 documents ont donc été établis : les statuts de la SAS Nancr'Eole et le Pacte d'Associés.

Par délibération en date du 14 décembre 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole s'est prononcé favorablement sur la prise de participation dans le capital social de la SAS Nancr'Eole à hauteur de 2.5 % et selon les conditions définies par les statuts et le Pacte d'Associés portant ainsi la répartition à 20 % pour la commune de Nancray, 2.5 % pour la commune de Gennes, 75 % pour Opale Energies Naturelles et 250 € soit 2.5 % pour la CUGBM.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal émettent, sur ce projet de création de parc éolien à Nancray, l'avis suivant : 2 voix Pour, 6 voix Contre et 9 abstentions.

9. Informations diverses

✓ Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme / DIA et demandes de certificats d'urbanisme

	NOM	Lieu des travaux	Nature des travaux	Décisions
Décisions de DP	Madame REGNIER Coralie	7 Rue des Essarts	Construction d'une piscine hors sol en bois d'une superficie de 22.80 m ²	Accordé le 23/04/2024
	Monsieur PERSONENI Stéphane	3 Rue des Champs Grosbois	Construction d'une piscine enterrée d'une superficie de 24 m ²	Accordé le 29/04/2024
	SARL AMS 25	Société Médi services 8 Rue du Clousey – ZAE du Clousey	Ravalement partiel des façades, Création d'ouvertures, d'un abri d'entrée et d'une casquette en bois	Accordé le 02/05/2024
	Monsieur BOURGEOIS Jean-Paul	39 Bis rue de la Gare	Construction d'un abri de jardin de 18.90 m ² et d'un claustra en bois en limites de propriété	Accordé le 30/04/2024

	SA ENEDIS	Lieu-dit Champs du Fourneau	Mise en place d'un poste de distribution / transformation d'énergie pour les 4 projets d'installation de panneaux photovoltaïques du GAEC BALANCHE	Accordé le 21/05/2024
Dépôt de DP	M. CUENOT Eric	27 A Rue du Stade	Edification d'une clôture ajourée sur mur bahut de 60 cm et pose d'un portail coulissant gris anthracite	
	M. SAINT-HILLIER Florent	17 Rue de la Vierge	Remplacement d'une porte de garage sans modification des dimensions	
	M. CHOPARD Michel	11 Chemin du Roussey	Installation de panneaux photovoltaïques d'une surface de 41 m2 en surimposition à la toiture	
	M. STHELY Laurent	5 Rue des Champs Michaud	Installation de 20 panneaux solaires en surimposition à la toiture	
	M. ANZALONE Serge	14 Chemin des prairies	Installation de 7 panneaux photovoltaïques en surimposition à la toiture	
	M. JOLIDUC Cédric	1 A Rue des Champs Michaud	Installation de 16 panneaux photovoltaïques en surimposition à la toiture	

	NOM	Lieu des travaux	Nature des travaux	Décision
Décision de PC Modificatif	SCI ROSALOU	17 Rue des Quatre Vents	Aménagement de bureaux en lieu et place de l'aire de stationnement initialement prévue au rez-de-chaussée de l'extension créée	Accordé le 25/04/2024
Décision de PC	Monsieur THOLOMIER Thierry	50 Rue du Stade	Construction d'un abri voiture ouvert en bois en limite séparative d'une emprise au sol de 24,90 m ²	Accordé le 06/05/2024
Dépôt de PC	SAS PRETRE ET FILS	ZAE du Noret – 32 Rue du Noret	Construction d'un bâtiment artisanal composé de bureaux et d'un atelier d'une surface de 605 m2	
	Mme PETER Anna	23 B Rue de l'école	Construction d'un carport de 24,90 m ²	

	Pétitionnaire	Références cadastrales et objet	Adresse du terrain	Décision
Demande de certificat d'urbanisme d'information.	SELARL CUSENIER LAMBERT LAFAY	Section AE n°92 et n°75 (Vente TOITOT Pauline et SCI JT2L)	6 Rue du Stade	Traité le 11/04/2024
	SCP BOCQUENET LASNIER	Section AH n°253 et n°255 (Vente MAGLOIRE / ARGENTINO)	34 B rue de la Gare	

Déclaration d'intention d'aliéner	Pétitionnaire	Références cadastrales	Adresse du terrain	Décision
	Maître Thibaud CUSENIER	Section AE n°92 + n°75 (Vente TOITOT Pauline et SCI JT2L)	6 Rue du Stade	Refus de préempter le 11/04/2024

✓ Commande effectuée

Objet : Climatisation bibliothèque

Titulaire : ENORA

Montant : 4 740 € TTC

✓ Notifications de subventions : Etat et Conseil départemental du Doubs

Dans le cadre des travaux de mise en place d'une défense extérieure contre l'incendie sur la ZAE du Noret, Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que deux subventions ont été notifiées à la commune : l'une de l'Etat dans le cadre de la DETR 2024 d'un montant de 12 867.36 € et l'autre du Département du Doubs dans le cadre du contrat P@C d'un montant de 12 867 € également.

✓ **Constitution du bureau de vote électoral pour les élections européennes du 9 juin 2024.**

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à inscrire, suivant leur disponibilité, leur nom et prénom sur le tableau des permanences de tenue du bureau de vote pour les élections européennes du 9 juin 2024.

✓ **Mise en place de 2 antennes 5G Orange**

Les travaux sont programmés pour la fin du mois de mai 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25

Le prochain conseil municipal se tiendra **le Mercredi 26 juin 2024 à 19h30**

La secrétaire,

VEZINIER Marilyn



Le Maire,

Daniel HUOT


